
COMMUNIQUÉ

N° 185

Le 21 septembre 1992

RENCONTRE MINISTÉRIELLE ENTRE LE CANADA ET LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

La secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson, ont eu une rencontre hier, le 20 septembre, à Ottawa, avec le vice-président de la Commission des Communautés européennes chargé des relations extérieures et de la politique commerciale, M. Frans Andriessen.

Ci-joint le communiqué commun émis à cette occasion.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

External Affairs and
International Trade Canada

Canada

**RENCONTRE MINISTÉRIELLE ENTRE LE CANADA ET LA
COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
OTTAWA, LE 20 SEPTEMBRE 1992**

COMMUNIQUÉ CONJOINT

Les consultations ministérielles annuelles entre le Canada et la Commission des Communautés européennes (CE) ont eu lieu à Ottawa, le 20 septembre 1992.

La rencontre était coprésidée par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson. La délégation de la CE était dirigée par M. Frans Andriessen, vice-président chargé des relations extérieures et de la politique commerciale.

Les discussions ont mis en évidence les relations bilatérales étroites entre le Canada et la CE, qui se sont d'ailleurs intensifiées depuis l'adoption de la Déclaration transatlantique sur les rapports Canada-CE en novembre 1990. Les ministres et le vice-président ont approuvé le rapport de 1992 du Comité mixte de coopération, rapport qui fait état de la coopération et des consultations qui ont eu lieu dans une vaste gamme de secteurs aux termes de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et les Communautés européennes. Ils ont tout particulièrement souligné l'amélioration des consultations sur les questions environnementales par suite de la Déclaration conjointe Canada-EC sur la coopération en matière d'environnement, approuvée lors de la réunion ministérielle de 1991.

Les deux parties ont souligné l'importance des échanges commerciaux et des investissements entre le Canada et la CE. La Communauté européenne demeure, après les États-Unis, le deuxième partenaire commercial du Canada. En 1991, les échanges commerciaux avec cette dernière ont totalisé 25,8 milliards de dollars. La CE est aussi la deuxième source d'investissements étrangers directs au Canada, investissements qui ont doublé entre 1985 et 1991, pour atteindre 30,8 milliards de dollars. Les investissements canadiens directs dans la CE sont maintenant supérieurs à 18 milliards de dollars et représentent 20 p. 100 de l'ensemble des investissements canadiens directs à l'étranger.

Les ministres et le vice-président ont passé en revue les progrès réalisés au regard de trois importants accords bilatéraux :

- un accord de coopération portant sur l'application des politiques de concurrence respectives,
- les négociations relatives à un accord en matière de science et de technologie et
- un autre sur la reconnaissance réciproque des essais et de l'homologation de produits réglementés.

Ces accords contribueront à améliorer sensiblement la coopération et faciliteront les échanges commerciaux.

Les ministres et le vice-président se sont entretenus de questions commerciales bilatérales concernant l'accès au marché canadien de la bière européenne et le besoin urgent de définir un système mutuellement satisfaisant pour régir les exportations de bois d'oeuvre vers la CE.

Les deux parties ont noté leur satisfaction devant les résultats de la rencontre annuelle de l'Office des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO), qui a donné lieu à une interdiction de pêche de la morue du Nord pour 1993 et à une entente sur des contingentements réduits pour d'autres espèces. Ces décisions faciliteront le renouvellement des stocks dégarnis, selon les avis scientifiques de l'OPANO. Les deux parties se sont dites encouragées par le climat de coopération qui s'établit dans le domaine de la préservation des ressources, de la surveillance et du contrôle; ce sur quoi le vice-président Andriessen a souligné l'intérêt de la Communauté de poursuivre la discussion sur des arrangements bilatéraux. Les deux parties se sont déclarées d'accord pour accroître leurs efforts en vue de décourager le changement de pavillon aux fins de se soustraire aux mesures de conservation de l'OPANO, et pour assurer la fin de la pêche d'espèces réglementées par des pays non membres de l'OPANO dans la zone réglementée par l'OPANO.

Les deux parties ont passé en revue des points d'intérêt à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies et ont discuté des efforts en cours pour régler les crises en Yougoslavie et en Somalie.

Les deux parties attachent une très grande importance à une conclusion de l'Uruguay Round des Négociations commerciales multilatérales qui se solderait par un accord substantiel, exhaustif et équilibré. Elles ont convenu que la réussite de cette ronde de négociations est essentielle à la poursuite de la croissance et de l'expansion du commerce mondial, et, plus particulièrement, aux échanges commerciaux et aux investissements entre le Canada et la CE.

En conclusion, les ministres canadiens et le vice-président ont souligné l'importance qu'ils accordent au dialogue entre le Canada et la Commission et ont réaffirmé leur engagement à tenir des consultations annuelles. Ils se sont entendus pour se rencontrer de nouveau en 1993, à une date qui conviendra aux deux parties.